

## CHARTRE DU RAMEUR

Sport Olympique depuis l'origine des Jeux modernes, l'aviron est un sport complet, de glisse et d'endurance. Le goût de l'effort, la détermination à progresser pour soi-même et avec les autres, le sens de l'engagement en compétition, de l'équité et l'esprit d'équipe font partis des valeurs fortes de notre sport.

Au RCPM, nous entendons contribuer à transmettre ces fondamentaux visant à l'autonomie et la responsabilisation du jeune rameur.

En adhérant au RCPM, tes entraîneurs tant professionnels que bénévoles seront à tes côtés pour t'aider à progresser, à te faire découvrir les joies de la compétition, tout simplement à t'épanouir en pratiquant l'aviron.

En échange, nous attendons de toi le respect de certaines règles de fonctionnement sans lesquelles il nous sera difficile de progresser tous ensemble.

### **Les rameurs s'engagent :**

- A avoir de façon générale un comportement irréprochable vis-à-vis de ses partenaires, des encadrants ou de tout autre membre du club sur l'eau comme dans l'enceinte du club,
- A participer régulièrement aux entraînements, à être présent sur l'eau à l'heure exacte,
- **A participer activement au bon fonctionnement des entraînements en agissant sans attendre.**
- A suivre toutes les consignes des encadrants et du responsable d'équipage,
- A accepter les décisions prises par les encadrants ou les arbitres lors des compétitions,
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A répondre rapidement aux encadrants sur sa présence aux entraînements, courses, stages,... du RCPM,
- A participer aux régates pour lesquelles il a été engagé en accord avec les encadrants. Toute absence injustifiée entraînant des pénalités financières pour le club, ces dernières lui seront imputables,
- A participer au chargement des bateaux sur la remorque et à leur déchargement à l'issue des déplacements du club lorsqu'il y a été engagé dans un équipage,
- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, alcool...),
- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte du club, des structures d'accueil et sous les couleurs du RCPM
- A régler dans les délais impartis sa participation aux frais, demandée par le club (déplacements, inscriptions diverses éventuelles, pénalités,...).

### **Les parents (si le rameur est mineur) s'engagent :**

- A faire respecter le présent règlement par leurs enfants,
- A communiquer rapidement avec les encadrants pour confirmer ou non les participations de leurs enfants aux entraînements, courses, stages,... du RCPM,
- A ne pas intervenir dans le domaine sportif et les choix des entraîneurs (bateaux, compositions des équipages, stratégies de course,...).
- A ne pas pénétrer dans les vestiaires, ni sur les pontons sans autorisation de l'entraîneur,
- A avoir un comportement conforme à l'éthique sportive lors des régates,

Tout manquement à ces règles de fonctionnement pourra faire l'objet de sanctions conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du club.

Nous engageons vivement les parents des rameurs à participer à la vie du club (régates, déplacements, sponsoring...) en liaison étroite avec les encadrants et les responsables d'équipages.